

PRENDRE UNE LICENCE

Les licences sont valables pour la période du 1er janvier au 31 décembre (année civile).

Néanmoins, **les nouveaux licenciés** peuvent se faire délivrer, à compter de début septembre, leur première licence portant le millésime de l'année suivante, **sa validité étant alors portée de 12 mois à 16 mois**.

A compter du 24/06/2021, la prise et le renouvellement de licence pour les mineurs peuvent se faire à l'aide d'un questionnaire de santé spécifique.

Faire une Demande dématérialisée de licence sur <https://licence.ffc.fr> au nom du PILOTE.

- 🚩 **Nouveau licencié** : créer votre compte et ensuite faites la demande de licence en cliquant sur « prendre une licence 2022 »
 - Besoin d'aide : <https://aide.ffc.fr/licence/tutoriels/demande-de-licence/>

Documents à insérer

- Photo d'identité : la photo doit juste être cadrée sur le visage et peut être prise avec le smartphone. PAS DE CASQUE NI DE LUNETTES !
- Carte d'identité recto-verso ou passeport valide. Pour les mineurs n'ayant pas de carte d'identité, celle d'un représentant légal est demandée.

- 🚩 **Si vous avez déjà été licencié** dans notre fédération dans le passé, un compte existe déjà. Votre identifiant est votre NIP ou votre UCID et en utilisant le lien « mot de passe oublié » vous pourrez initialiser / réinitialiser le mot de passe.

LES CATEGORIES

8 ans et moins	Pré-licencié et Poussin
9 et 10 ans	Pupille
11 et 12 ans	Benjamin
13 et 14 ans	Minime
15 et 16 ans	Cadet

Documents à apporter au club afin de finaliser votre demande

- Le règlement intérieur et fiche de renseignements dûment complétés et signés (à télécharger sur bmxcompiegne-clairoix.fr)
- 1 photo de portrait-visage à agraffer avec la fiche de renseignements
- Règlement par chèque à l'ordre du BMX COMPIEGNE CLAIROIX (possibilité paiement en 2 ou 3 fois)
- PassSport Citoyen du Département de 15 € cumulable avec le dispositif Pass'Sport de l'Etat de 50 €.